

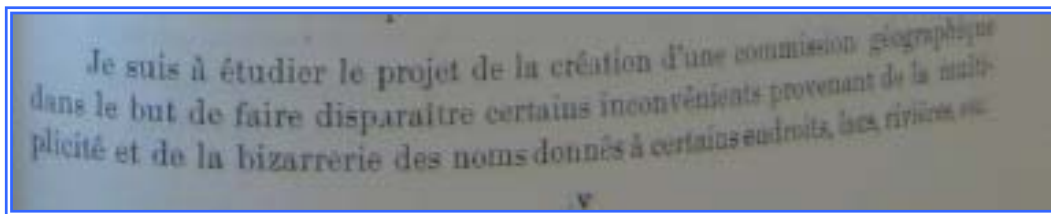
## Impérialisme toponymique au Québec, 1911-1928.

Peter Di Gangi, Secrétariat de la Nation Algonquine  
9 Septembre, 2010

---

Nommer les lieux, nommer la terre, est un exercice fondamental. Cela permet aux gens de naviguer et de voyager en s'appuyant sur une compréhension commune de la terre. C'est aussi le reflet de la culture, du savoir et de l'histoire des habitants du territoire. Mais nommer les lieux s'avère aussi un exercice de pouvoir.

Dans son rapport annuel de 1912, Jules Allard, Ministre des Terres et Forêts du Québec, indiquait<sup>1</sup>:

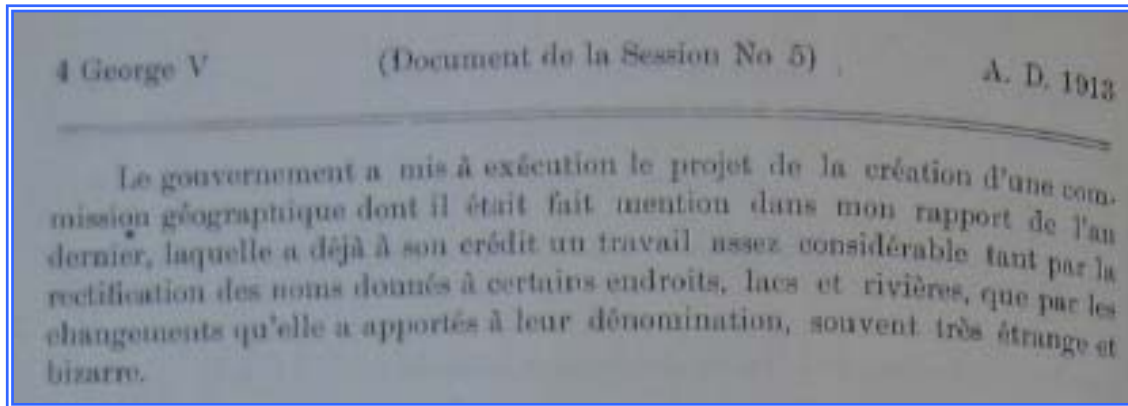


La même année, la commission de Géographie de Québec était créée. Ses attributions étaient, entre autres, d'assurer l'uniformité de la toponymie et de promouvoir l'histoire et la culture française. En pratique cela voulait souvent dire l'élimination des noms autochtones « barbares » et leur remplacement par des toponymes français « cultivés ».

Les commentaires du Ministre reflétaient les attitudes culturelles de l'époque que l'on retrouve également dans un rapport de 1911 rédigé par G.C. Piché, Chef du Service des Forêts, relatant son voyage en Abitibi [traduction de l'anglais]:

*Comme la plupart des noms donnés aux rivières, stations, etc., sont des noms indiens impossibles à prononcer ou qui n'ont aucune signification comme plusieurs noms français ou anglais, j'ai pris la liberté de les remplacer par d'autres, attendu qu'un comité se penchera sur la questions des noms et que, dans le territoire de l'Abitibi, le nom du canton est donné soit au village soit à la principale rivière ou lac dudit canton.<sup>2</sup>*

Le Ministre des Terres et Forêts, Jules Allard, rapportait de nouveau en 1913<sup>3</sup>:



Créée par un arrêté en conseil, la commission de Géographie de Québec reçoit le mandat explicite de « dénommer les points géographiques dans les nouveaux territoires en cours d'exploration » et « d'élaguer, lorsqu'il y a lieu, les noms géographiques sauvages d'une prononciation trop difficile ou d'une longueur démesurée ». Le décret donne aussi à la commission « le pouvoir de requérir pour examen ou consultation, et avant qu'ils ne soient rendus publics, tous les plans et cartes préparés par les arpenteurs et les explorateurs. »<sup>4</sup>

La commission s'est donnée huit règles pour guider son travail de nomenclature<sup>5</sup>:

1. Conserver et retenir les noms géographiques consacrés par l'usage.
2. Restituer sur les cartes, lorsqu'il y a lieu, les noms historiques donnés par les premiers découvreurs ou explorateurs.
3. Eviter le double emploi pour les noms de cantons, lacs, rivières, caps, montagnes, etc.
4. Dans le cas où deux ou plusieurs noms géographiques servent à désigner le même endroit ou le même point, accorder la priorité à celui qui se recommande davantage par l'ancienneté ou encore par l'euphonie.
5. Les noms géographiques composés doivent être reliés par un trait d'union, suivant la forme et la méthode françaises.
6. N'accepter qu'avec la plus grande circonspection les noms sauvages, élaguer ceux dont la prononciation est difficile et l'orthographe douteuse.
7. Orthographier les noms sauvages, lorsqu'il y a lieu de les retenir, en se rapprochant le plus près de leur prononciation.
8. La diphtongue *ou* devra remplacer dans les dénominations en langue sauvage, les mots orthographiés avec deux *o*.

Une attention spéciale a été portée aux toponymes « sauvages », comme l'explique le premier rapport annuel de la commission daté du 15 octobre 1914<sup>6</sup>.

Un autre et long travail d'épuration et de correction a été également effectué dans les différentes séances spéciales tenues par la Commission. Celui-ci se rattache aux appellations sauvages qui fourmillent dans les territoires explorés de récente date. La plupart de ces vocables, d'une physionomie absolument rébarbative, et en plus transcrits différemment, n'ont jamais cessé d'être une source de difficultés et d'embarras pour les cartographes. Les explorateurs et même les arpenteurs n'ayant pas généralement d'autre alternative que de s'en rapporter à la bonne foi de leurs guides, il en résultait que la dénomination d'un cours d'eau ou d'un point géographique quelconque variait indéfiniment, dans sa forme et dans sa prononciation, à chaque exploration subséquente, selon la provenance de la source d'informations. Après avoir étudié avec soin la question, la Commission a jugé que c'était nuire à la compréhension et à la clarté de notre cartographie que de persister à conserver des noms barbares formés de dix-huit à vingt-cinq lettres, orthographiés le plus souvent d'une façon fantaisiste et rebelles aux mémoires les mieux exercées. Le droit de cité a été naturellement laissé à ceux des vocables sauvages qui avaient pour eux la consécration du temps et une allure quelque peu euphonique, mais la Commission a écarté les autres ou les a traduits en langue ordinaire lorsqu'ils étaient susceptibles de l'être, ou encore les a transformés en une appellation historique ou descriptive. Voici au

Ainsi, le lac Canamableacossa fut renommé lac Goulet du nom d'un colon de l'endroit; la rivière Wamillkazillic fut désormais appelée rivière Briand du nom d'un ancien évêque de Québec; le nom du lac Gtahmao fut changé pour celui de lac Pasteur, du nom du savant français. Ces exemples proviennent tous de l'extérieur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue mais dans le même rapport, les commissaires expliquent qu'il y avait tant de noms "sauvages" à éliminer en Abitibi-Témiscamingue qu'il aurait été trop long de les énumérer tous<sup>7</sup> !

5 GEORGE V

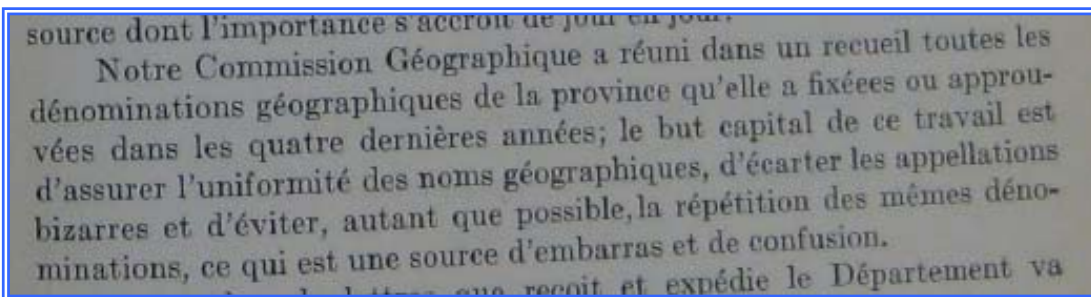
(Document de la Session No 5)

A. D. 1914

Québec a été substitué à celui de *Kamilikamac*. Nous passons sous silence les modifications du même genre, et combien nombreuses, qui ont été opérées dans le territoire de l'Abitibi et dans le comté de Témiscaming, car cela nous entraînerait dans une nomenclature aussi longue que fastidieuse. Ces quelques citations suffisent d'ailleurs pour établir que les efforts de la Commission ne cessent de tendre à rendre notre cartographie plus intelligible et plus à la portée des masses, en la dépouillant de vocables aussi bizarres que fantastiques, et en leur substituant des noms plus appropriés aux circonstances et aux lieux.

Ainsi, dans son effort pour promouvoir la culture et la langue française, le gouvernement du Québec a littéralement effacé les noms algonquins de la carte.

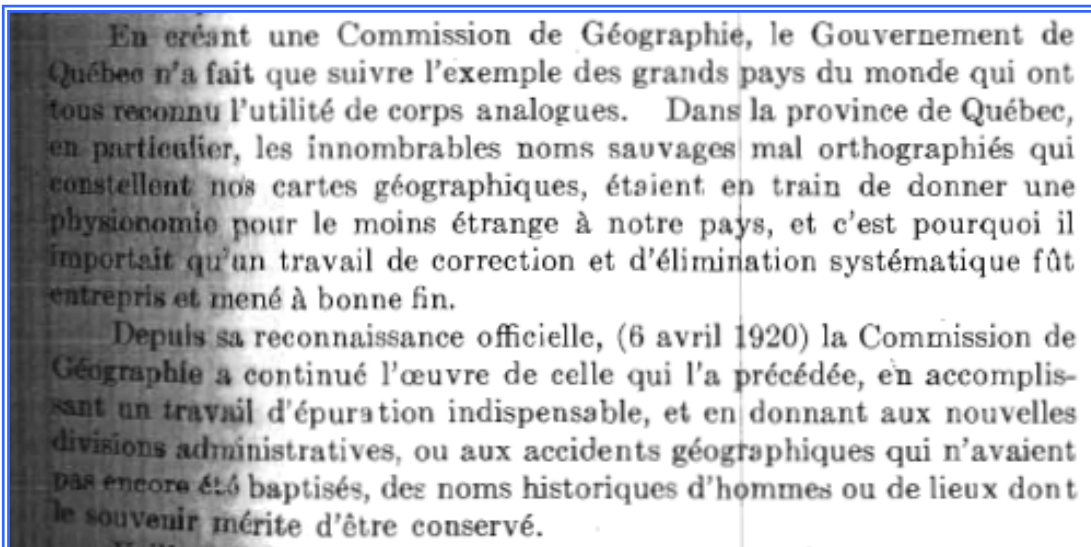
Le rapport annuel de 1916 du ministère présente cette situation de manière différente<sup>8</sup>:



source dont l'importance s'accroît de jour en jour.  
Notre Commission Géographique a réuni dans un recueil toutes les dénominations géographiques de la province qu'elle a fixées ou approuvées dans les quatre dernières années; le but capital de ce travail est d'assurer l'uniformité des noms géographiques, d'écartier les appellations bizarres et d'éviter, autant que possible, la répétition des mêmes dénominations, ce qui est une source d'embarras et de confusion.  
Le Département va

Le nom des lieux (toponymes) dans le territoire algonquin reflète la longue histoire de cette région. Aujourd'hui, plusieurs lacs et rivières possèdent trois noms. Ceux-ci comprennent les noms algonquins originaux mais aussi les noms anglais qui furent souvent employés durant l'époque de la traite des fourrures et de la coupe du bois. Toutefois, les cartes contemporaines montrent surtout des noms français qui furent introduits par le gouvernement du Québec dans son effort de faire avancer et d'imposer la culture française au début du 20<sup>e</sup> siècle. Parfois il n'a s'agit que d'une traduction française d'un nom Algonquin; à d'autres occasions un nom complètement nouveau fut imposé.

La Commission de Géographie de Québec fut reconstituée le 6 avril 1920. Dans son rapport annuel de cette année-là, elle cadre son mandat dans une « épuration » des noms de lieux et dans « l'élimination systématique » des toponymes autochtones. En rétrospective, son travail présente un aspect peu reluisant, voire fanatique<sup>9</sup>:



En créant une Commission de Géographie, le Gouvernement de Québec n'a fait que suivre l'exemple des grands pays du monde qui ont tous reconnu l'utilité de corps analogues. Dans la province de Québec, en particulier, les innombrables noms sauvages mal orthographiés qui constellent nos cartes géographiques, étaient en train de donner une physionomie pour le moins étrange à notre pays, et c'est pourquoi il importait qu'un travail de correction et d'élimination systématique fût entrepris et mené à bonne fin.  
Depuis sa reconnaissance officielle, (6 avril 1920) la Commission de Géographie a continué l'œuvre de celle qui l'a précédée, en accomplissant un travail d'épuration indispensable, et en donnant aux nouvelles divisions administratives, ou aux accidents géographiques qui n'avaient pas encore été baptisés, des noms historiques d'hommes ou de lieux dont le souvenir mérite d'être conservé.

Les arpenteurs du gouvernement devaient se montrer soucieux des pouvoirs de la Commission. A. E. de la Chevrotière (arpenteur), dans son rapport sur l'exploration des rivières Maganisipi et Kipawa en 1920, emploie plusieurs toponymes algonquins. Mais il ajoute promptement que « les noms sauvages dans ce rapport n'ont pas tous été acceptés par la Commission de géographie de

Québec. »<sup>10</sup>

Il reste peu de toponymes algonquins sur les cartes officielles. Le travail appliqué de la Commission en est largement responsable. En 1928, elle avait raffiné son approche dans son mandat d'éradication des toponymes « sauvages » [traduction de l'anglais]:

*Durant la dernière année, la Commission a dénommé dix-neuf cantons dans le comté de Gaspé. Actuellement, les cartes du nord du Pontiac et du sud-est du Témiscamingue sont à l'étude pour les mêmes raisons. [...]*

*La Commission a établi la règle de l'usage préférentiel des dénominations françaises dans les nouvelles régions où la plupart des noms géographiques sont en langue sauvage. Chaque fois qu'il est possible, ces appellations sauvages sont remplacées par leur équivalent français.*

*Parmi celles présentement devant la Commission, nous pouvons mentionner les suivantes:*

*Kanimiti - le danseur.*

*Sagagamou - lac embarrassé.*

*Canocitogama - le lac fourchu.*

*Canimina - ne va pas au large.*

*Awashimamiga - en bas du cours d'eau.*

*Akost - tremper dans l'eau, mouiller.*

*Camishigama - grandes eaux, grand lac.*

*Washkega - marais, marécages.*

*Cacabonga - banc de sable fermant le passage.*

*Antostagan - chercher le cours d'eau dans la forêt.*

*Cawasejouan - rivière à l'eau claire.*

*Gatawagan - chose cachée.*

*Samaqua - aplati, écrasé.*

*Namejish - petit poisson, petit esturgeon.*

*Kaopatina - le détroit de la montagne.*

*Opawika - il y a plusieurs détroits.*

*Titipiti - roulé, tordu.*

*Sassaganag - lac des îles.*

*Ogascan - l'arête du doré.*

*Winnewiaska - il y a beaucoup d'herbes sales.*

*Winnewash - herbe sale.<sup>11</sup>*

Il faut dire que depuis cette époque les temps ont beaucoup changé et qu'au moins depuis la fin des années 1990, le gouvernement du Québec semble davantage en faveur de l'emploi de toponymes autochtones (<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.html>). Ceci ne peut être qu'une bonne chose.

---

<sup>1</sup> RN 50535. 30 June, 1912: Annual Report from the Minister of Lands and Forests of the Province of Quebec to Sir



---

Francois Langelier, Knight, Lieutenant Governor of the Province of Quebec . Quebec Sessional Papers Vol. 46 Part 2, 3 George V (1912) No. 5, Report of the Minister of Lands & Forests of the Province of Quebec for the twelve months ending 30th June, 1912 (Quebec: Louis V Filteau, 1912): p. v.

<sup>2</sup> RN 50537. 30 June, 1912: Appendices to the Annual Report of the Department of Lands & Forests, Quebec (pt. 2) . Quebec Sessional Papers Vol. 46 Part 2, 3 George V (1912) No. 5, Report of the Minister of Lands & Forests of the Province of Quebec for the twelve months ending 30th June, 1912 (Quebec: Louis V Filteau, 1912): Appendix No. 18: 18 November, 1911: Report on the choice of villages in Abitibi and the means of promoting settlement in that region, from GC Piché, Chief of Forestry Service, Quebec: p. 49

<sup>3</sup> RN 50543. 3 November 1913: Excerpts from Annual Report and Appendices from Jules Allard, Minister of Lands and Forests, Quebec to the Honorable Sir François Langelier, Knight, Lieutenant-Governor of the Province of Quebec . Quebec, Sessional Papers Vol. 47 Part 3,4 George V (1913) No.5, Report of the Minister of Lands and Forests of the Province of Quebec for the twelve months ending 30th June, 1913 (Quebec: E.E. Cinq-Mars, 1913): p. vi

<sup>4</sup> RN 50650. 30 June, 1914: First Annual Report from Quebec Geographical Commission. Quebec, Sessional Papers Vol. 48 Part 2, 5 George V (1914-1915) No. 5 Report of the Minister of Lands and Forests of the province of Quebec, for the twelve months ended 30th June 1914 (Quebec: E.E. Cinq-Mars, 1914) Appendix No. 43: p. 88.

<sup>5</sup> RN 50650. 30 June, 1914: First Annual Report from Quebec Geographical Commission. Quebec, Sessional Papers Vol. 48 Part 2, 5 George V (1914-1915) No. 5 Report of the Minister of Lands and Forests of the province of Quebec, for the twelve months ended 30th June 1914 (Quebec: E.E. Cinq-Mars, 1914) Appendix No. 43: pp. 88-89.

<sup>6</sup> RN 50650. 30 June, 1914: First Annual Report from Quebec Geographical Commission. Quebec, Sessional Papers Vol. 48 Part 2, 5 George V (1914-1915) No. 5 Report of the Minister of Lands and Forests of the province of Quebec, for the twelve months ended 30th June 1914 (Quebec: E.E. Cinq-Mars, 1914) Appendix No. 43: p. 90.

<sup>7</sup> RN 50650. 30 June, 1914: First Annual Report from Quebec Geographical Commission. Quebec, Sessional Papers Vol. 48 Part 2, 5 George V (1914-1915) No. 5 Report of the Minister of Lands and Forests of the province of Quebec, for the twelve months ended 30th June 1914 (Quebec: E.E. Cinq-Mars, 1914) Appendix No. 43: pp. 90-91.

<sup>8</sup> RN 50759. 3 November 1916: Annual Report from Jules Allard, Minister of Lands & Forests, Quebec. Quebec, Sessional Papers Vol. 50 Part 1(1916-1917) First Session of the Fourteenth Legislature of the Province of Quebec. 2nd Session of 1916. Departmental Reports (Quebec: EE Cinq-Mars, 1916) Report of the Minister of Lands and Forests of the Province of Quebec for the twelve months ended 30th June 1916 (Quebec: E.E. Cinq-Mars, 1916): p. v

<sup>9</sup> RN 50888. 30 June, 1921: Appendices to the Annual Report (1) from the Dept of Lands & Forests, Quebec. Quebec, Sessional Papers Vol. 55 Part 2 (1922). Third Session of the Fifteenth Legislature of the Province of Quebec. Session of 1922, Departmental Reports. Report of the Minister of Lands and Forests of the Province of Quebec for the twelve months ended 30th June 1921 (Quebec: LS-A. Proulx, 1921): Appendix No. 21 Report of the Quebec Geographical Commission: p. 95.

<sup>10</sup> RN 50888. 30 June, 1921: Appendices to the Annual Report (1) from the Dept of Lands & Forests, Quebec. Quebec, Sessional Papers Vol. 55 Part 2 (1922). Third Session of the Fifteenth Legislature of the Province of Quebec. Session of 1922, Departmental Reports. Report of the Minister of Lands and Forests of the Province of Quebec for the twelve months ended 30th June 1921 (Quebec: LS-A. Proulx, 1921): Report on the Operations of the Surveys Branch for the Fiscal Year Ending June 30th 1921: p. 89.

---

<sup>11</sup> RN 50861. 30 June, 1928: Appendices to the Annual Report (2) from the Dept of Lands & Forests, Quebec . Quebec, Sessional Papers Vol. 62 Part 1 (1929). Second Session of the Seventeenth Legislature of the Province of Quebec. Session of 1929 Departmental Reports. Report of the Minister of Lands and Forests of the Province of Quebec for the twelve months ended 30th June 1928 (Quebec: Rédempti Paradis, 1928): Appendix No. 25 - Quebec Geographic Board: pp. 132-133.